



**Stratégie globale de protection de la ressource
du Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement
du Caux Central 2025-2030**

Carte d'identité de la collectivité



En 2013, six syndicats d'eau et deux communes se sont regroupés (sur arrêté préfectoral du 24/12/2012) en une structure : Le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement du Caux Central (SMEACC) (Figure 1). Ce choix a été instigué par la volonté de mutualiser les moyens techniques et financiers des structures et ainsi gagner en coordination et en visibilité sur le territoire. Depuis sa création, le SMEACC a la volonté de sécuriser sa ressource en eau. Il a donc rapidement lancé des travaux de modernisation de l'Usine de Traitement des Eaux Brutes d'Héricourt-en-Caux, la création d'interconnexions, le renouvellement des canalisations et l'agrandissement du service de protection de la ressource en eau. Tout cela en lissant le prix de l'eau à l'échelle du syndicat et en diminuant le prix de l'assainissement afin de ne pas impacter les factures d'eau des abonnés. Les services publics d'eau et d'assainissement sont gérés en régie depuis le 1^{er} janvier 2023.

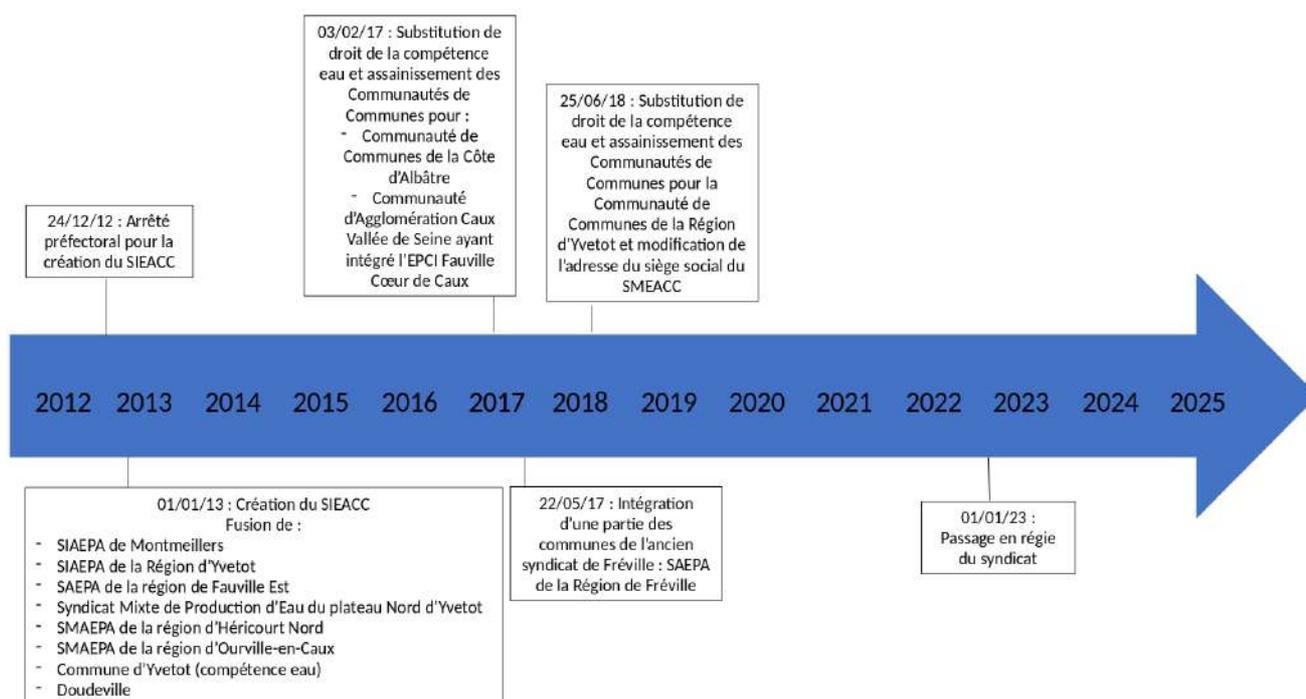


Figure 1 : Historique du SMEACC

Le SMEACC est constitué de 34 communes (Figure 2) réparties sur 4 EPCI. C'est environ 16 500 abonnés qui sont alimentés en eau potable, soit plus de 33 000 habitants.

Le réseau du SMEACC alimente des structure qui consomment une quantité plus importante d'eau potable. Notamment l'Hôpital d'Yvetot comme consommateur public et l'usine Linex Panneaux, la piscine E'caux Bulles ainsi que les grandes surfaces E.Leclerc et Intermarché comme consommateurs privés.

La tarification de l'eau potable est fixe.

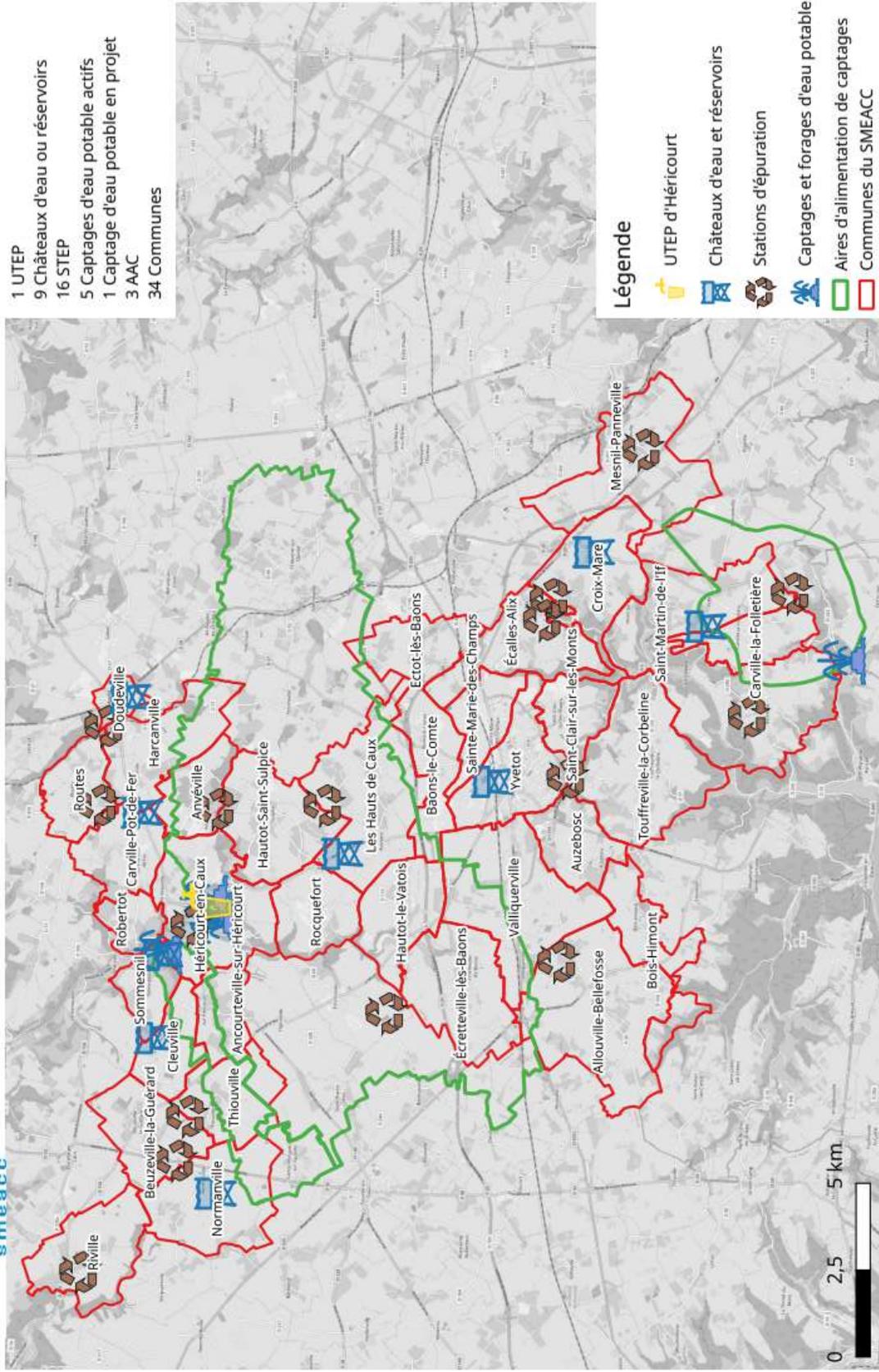


Figure 2: Présentation globale du SMEACC

Production d'eau

En 2023, le SMEACC a prélevé 2 262 658 m³ d'eau soit 6 199 m³/jour. Le volume autorisé à être pompé quotidiennement est de 11 900 m³/jour.

Les volumes d'eau prélevée par le SMEACC en 2023 sont représentés dans la Figure 3.

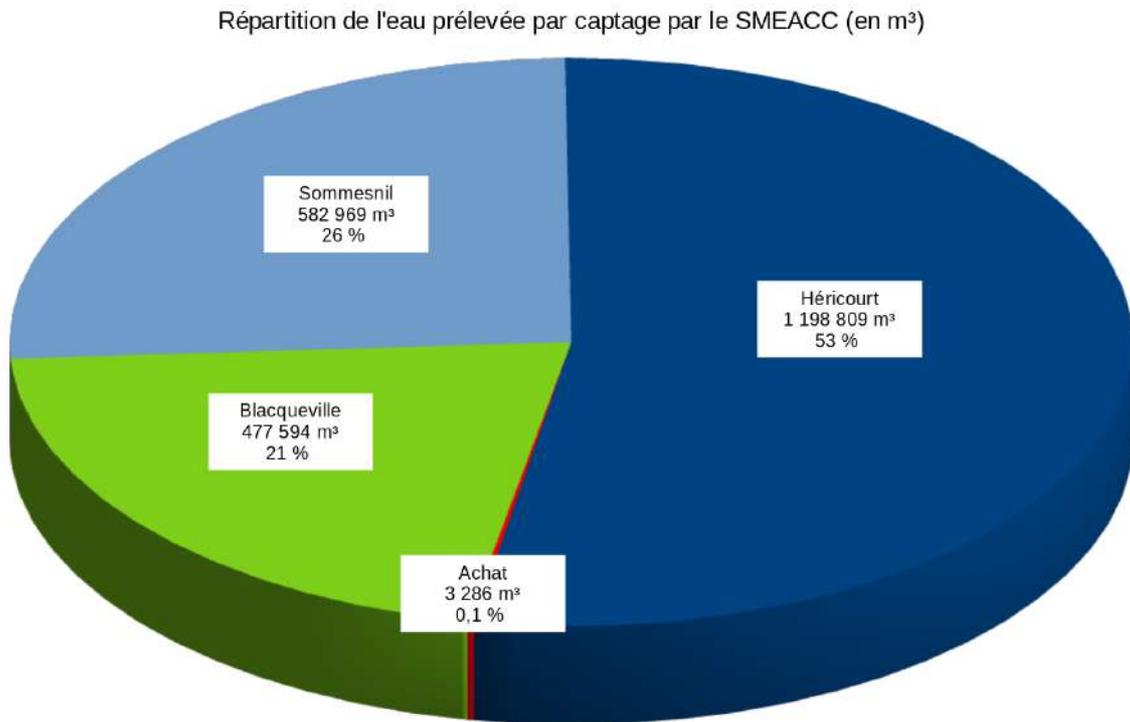


Figure 3: Répartition de l'eau prélevée par captage par le SMEACC en 2023 (en m³)

Les volumes **autorisés** à être pompé par captage sont les suivants :

- Héricourt en Caux : 8 100 m³/jour
- Sommesnil : 1 800 m³/jour
- Blacqueville : 2 000 m³/jour

Ces trois captages (Héricourt (F1, F2 et la source), Sommesnil et Blacqueville) assurent la production en eau du SMEACC (Figure 4). La DUP du captage de La Valette est en étude. Ce captage a pour but de sécuriser la production d'eau potable.

Le captage d'Héricourt en Caux est classé prioritaire Etat, celui de Sommesnil est sensible AESN et celui de Blacqueville est classé stratégique collectivité.

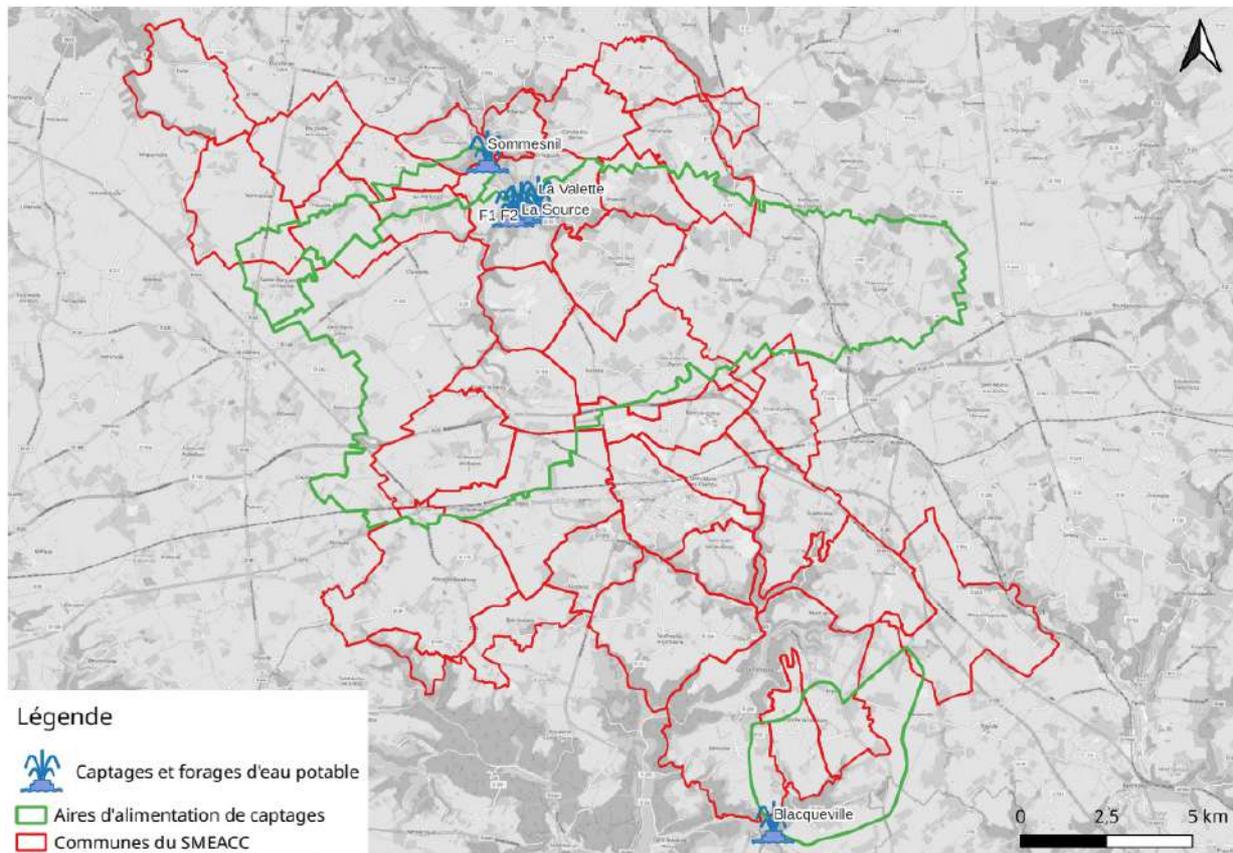


Figure 4: Carte des captages du SMEACC

Distribution et installations d'eau potable

Le SMEACC fournit de l'eau à plus de 33 000 habitants. Pour cela il dispose de (Figure 5) :

- Une usine de traitement des eaux souterraines (UTEF)
- Un captage avec uniquement chloration
- 9 châteaux d'eau et réservoirs (capacité totale de stockage d'environ 7000 m³)
- 780 km de canalisations :
 - o 650 km pour la distribution
 - o 130 km de branchements

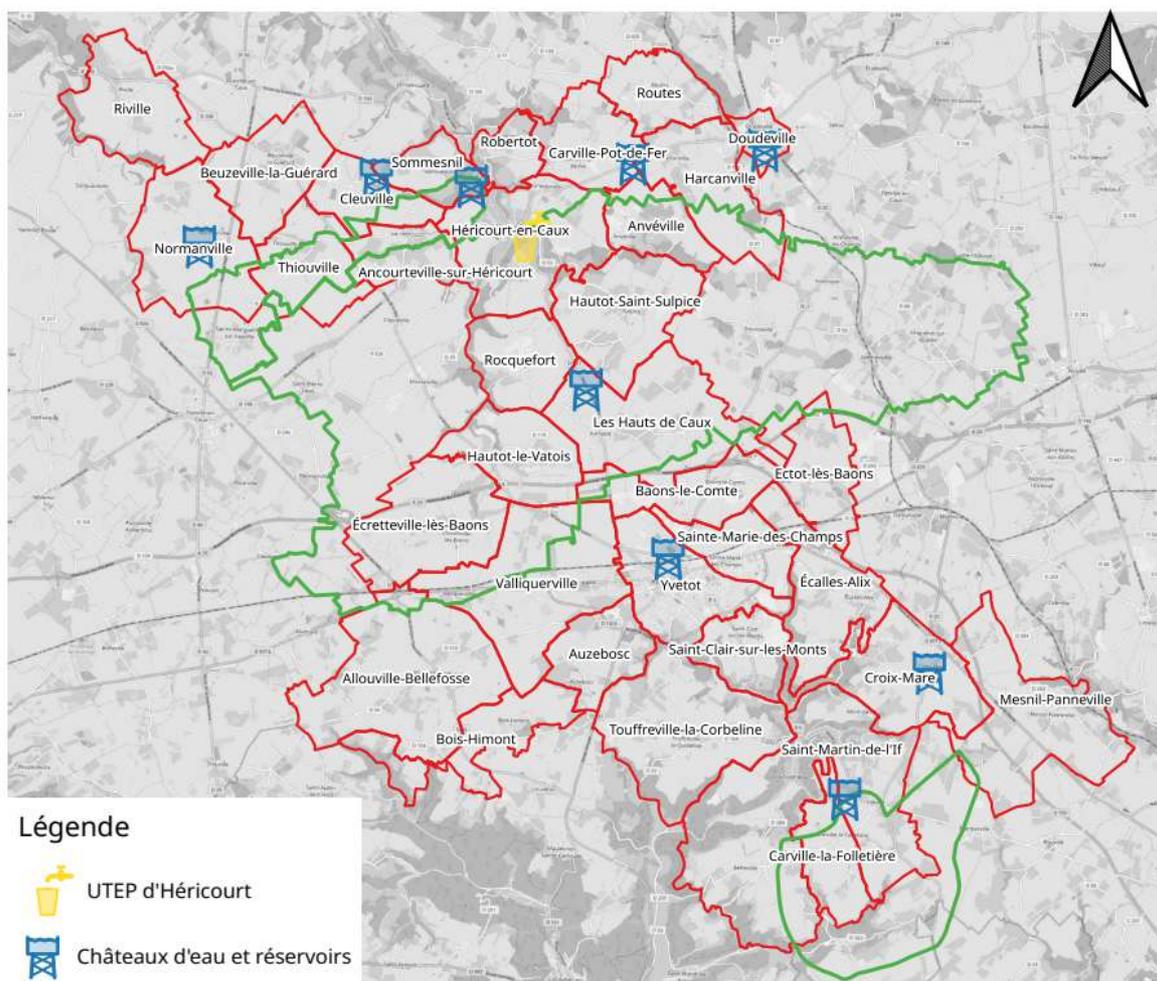


Figure 5: Carte des châteaux d'eau et réservoirs du SMEACC

L'UTEF en activité à Héricourt en Caux est équipée d'un traitement physico-chimique de décantation lamellaire, d'un traitement au charbon ainsi qu'un adoucissement de l'eau. Chaque jour 5 000 m³ d'eau potable sortent de l'usine soit 200 m³/h. En 2024, les coûts de fonctionnement de l'usine de l'UTEF se sont élevés à un peu plus de 250 000 €.

En 2023, le service eau potable a utilisé des indicateurs déclarés sous SISPEA afin de renseigner ses données. Concernant la qualité de l'eau, la conformité microbiologique de l'eau au robinet est de 100 %, la conformité physico-chimique de 98,3 % et la protection de la ressource en eau de 60 %.

Assainissement

En 2023, le SMEACC a traité plus de 1 300 000 m³ d'eaux usées. Pour cela il dispose de 16 stations de traitement des eaux usées (STEP) (Figure 6). 85% du territoire du SMEACC est raccordé à l'assainissement collectif, soit 12 945 abonnés. Cela représente 245 km de canalisations d'eaux usées, toutes de type séparatif, à l'exception de la commune de Doudeville disposant d'un réseau unitaire.

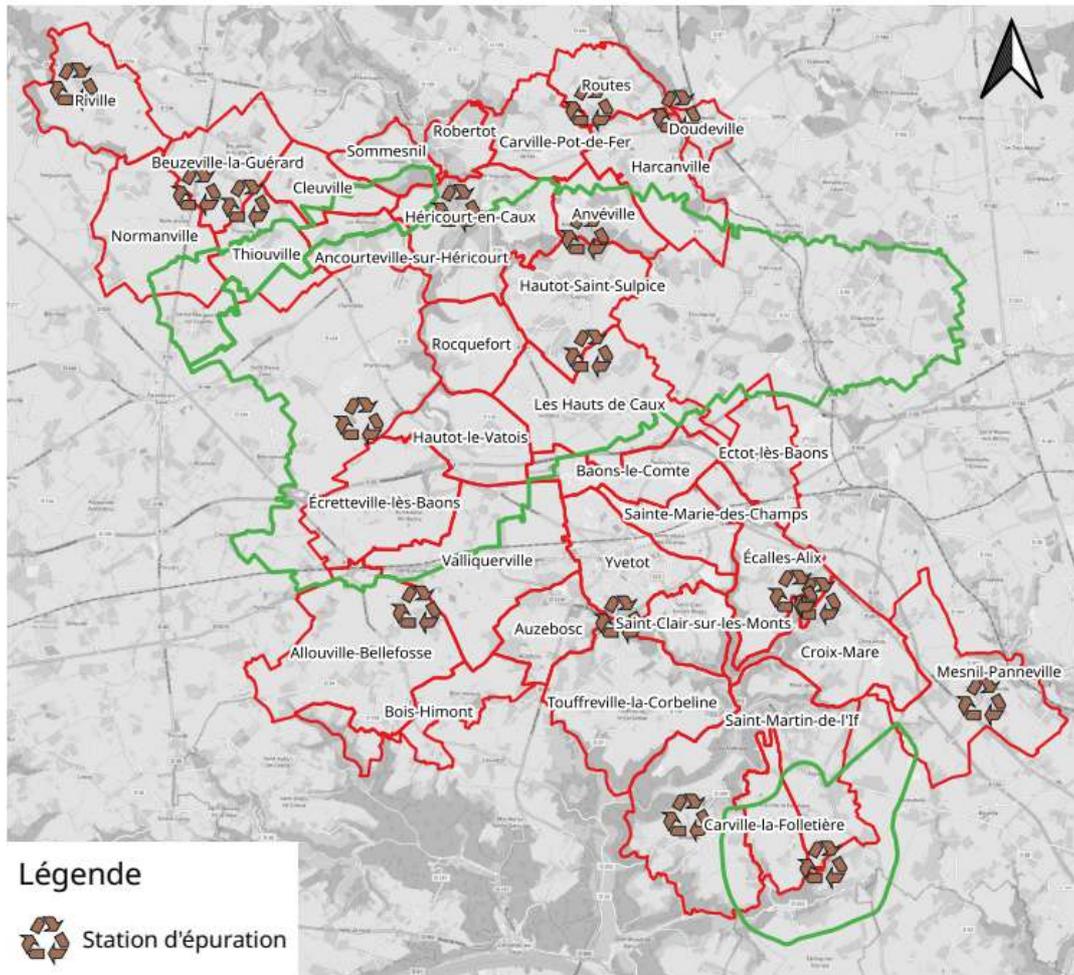


Figure 6: Carte des stations d'épuration du SMEACC

De plus, environ 3 538 installations d'Assainissement Non Collectif (ANC) sont présentes sur le territoire du SMEACC.

Qualité de la ressource en eau par captage

Héricourt-en-Caux

Le champ captant d'Héricourt en Caux a été classé Grenelle pour deux raisons :

- A cause des pollutions en nitrates et pesticides
- Car ces captages alimentent une population importante sans autre ressource d'eau de secours.

L'Aire d'Alimentation de Captage d'Héricourt en Caux couvre une surface de 11 740 ha avec 9 342 ha de SAU. Ce sont 225 exploitants agricoles qui sont présents sur la ZPAAC d'Héricourt en Caux en 2023.

Les démarches DUP sont établies depuis le 3 novembre 1986 pour la Source et depuis le 9 avril 2015 pour les forages du champ captant.

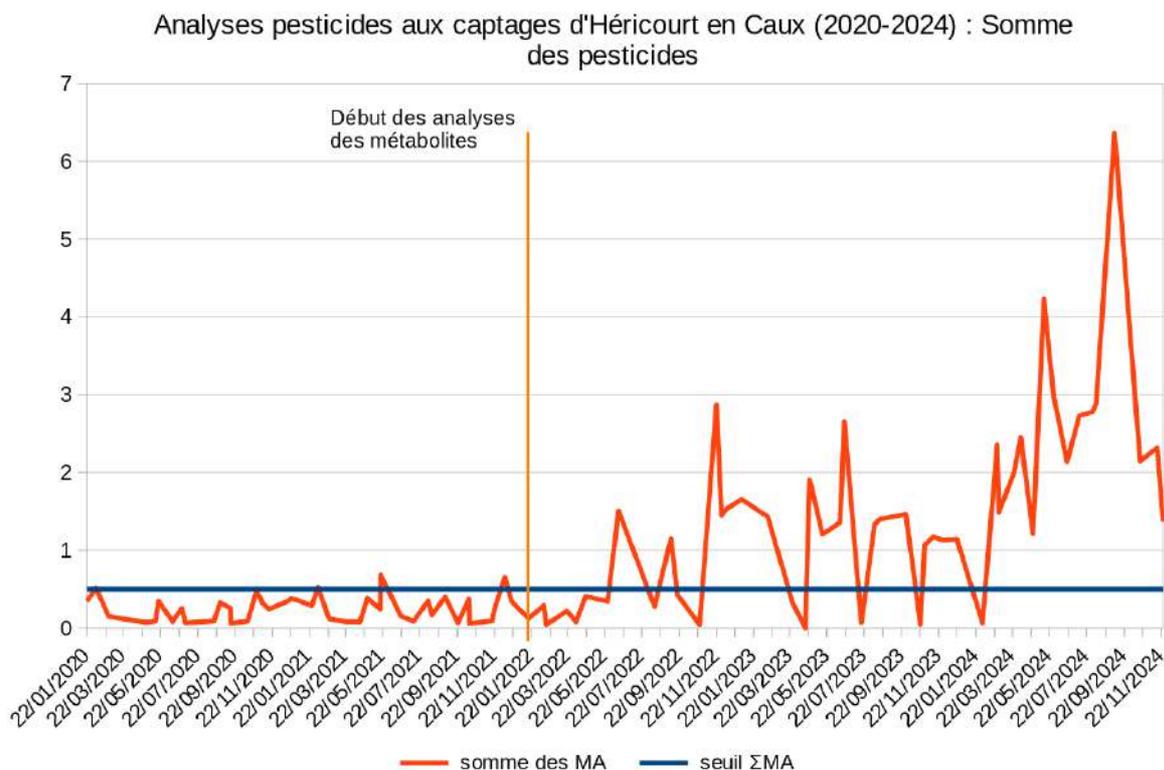


Figure 7: Somme des pesticides analysés au captage d'Héricourt-en-Caux de 2020 à 2024 (données ARS et AESN)

En ce qui concerne les produits phytosanitaires (Figure 7), 38 dépassements du seuil pour l'ensemble des matières actives (0,5 μ g/L) ont été détectés entre 2020 et 2024

De plus, 85 molécules différentes ont été détectées au moins une fois au captage entre 2020 et 2024. 24 molécules différentes ont dépassé au moins une fois le seuil de potabilité par molécule (0,1 μ g/L) (Figure 8).

Les analyses montrent une augmentation importante des pesticides depuis 2022, cela s'explique par le début des analyses des métabolites des pesticides de chloridazone et chlorothalonil.

Analyses des pesticides autorisés aux captages d'Héricourt en Caux (2020-2024) échelle logarithmique

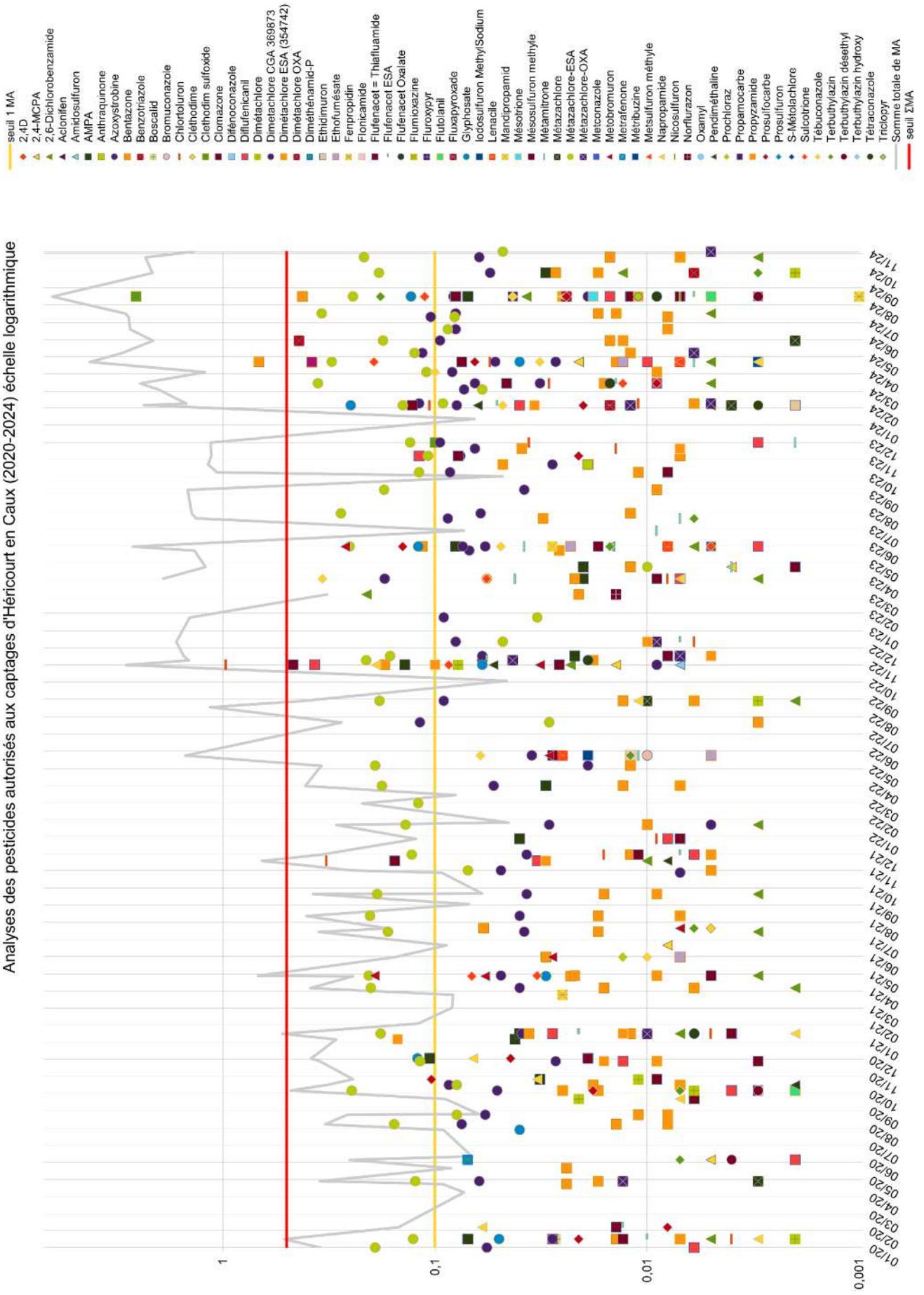


Figure 8: Détail des produits phytosanitaires détectés (hors molécules interdites) entre 2020 et 2024 au captage d'Héricourt en Caux (Données AESN et ARS), échelle logarithmique

Hormis des concentrations très faibles lors des gros événements pluvieux (phénomène de dilution), les concentrations en nitrates sont assez stables et se situent entre 35 et 45mg/L depuis 2010 (Figure 9).

Evolution de la teneur en nitrates au captage d'Héricourt en Caux (données AESN et ARS)

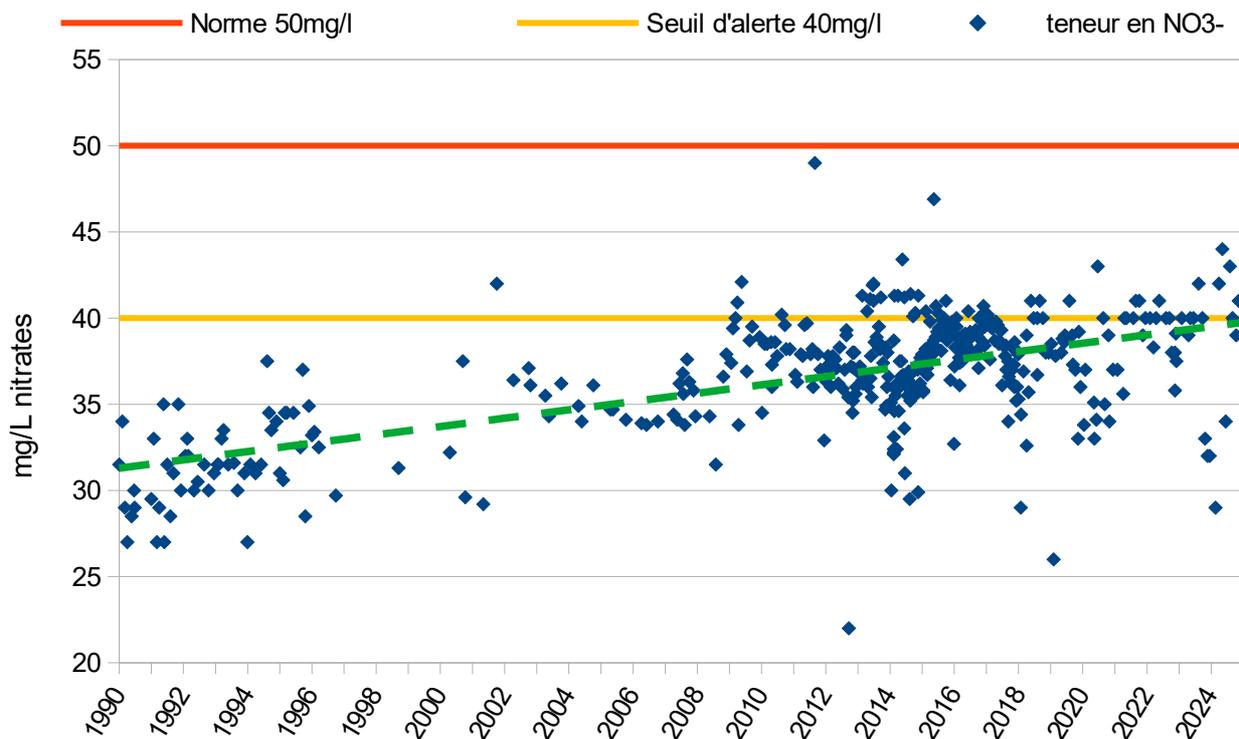


Figure 9: Evolution de la teneur en nitrates au captage d'Héricourt en Caux depuis 2010 (données AESN et ARS)

Le captage d'Héricourt-en-Caux est sensible à la turbidité (Figure 10 à 12). Ce captage est équipé d'un système de traitement de la turbidité. Après traitement l'eau est conforme. Pour sécuriser la ressource, les eaux brutes du captage de Sommesnil sont mélangées à celles du champ captant et de la source d'Héricourt-en-Caux avant d'être traitées à l'UTEP d'Héricourt-en-Caux. Les eaux de ces différents captages ne répondent pas toutes de la même façon à la turbidité et aux produits phytosanitaires. Les mélanger permet, si besoin, de diluer les pollutions. Les eaux du captage de La Valette seront aussi mélangées à celles d'Héricourt-en-Caux et de Sommesnil avant l'UTEP d'Héricourt lorsque le captage entrera en phase de production.

Turbidité à la source d'Héricourt en Caux

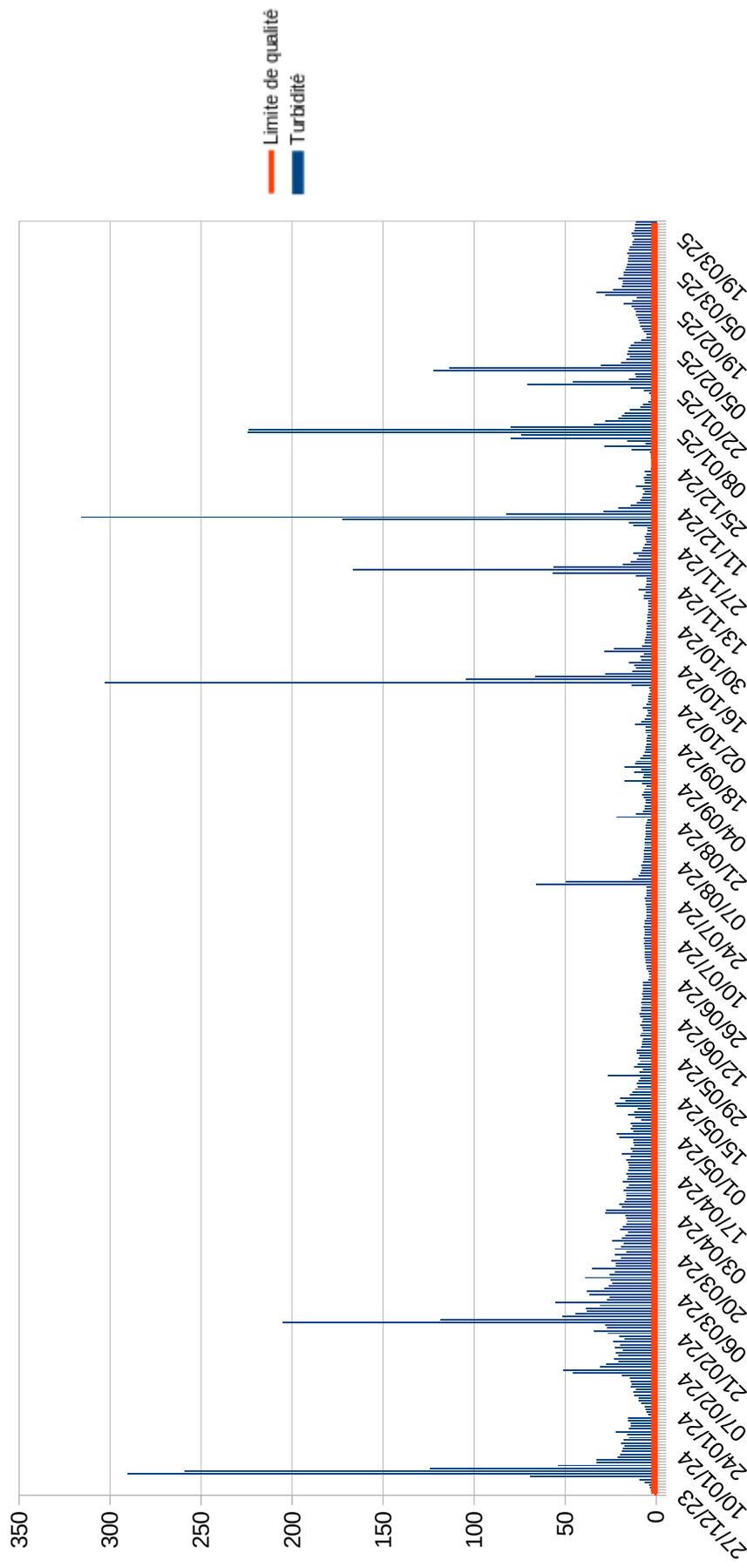


Figure 10: Turbidité à la source d'Héricourt en Caux

Turbidité au captage F1 d'Héricourt en Caux

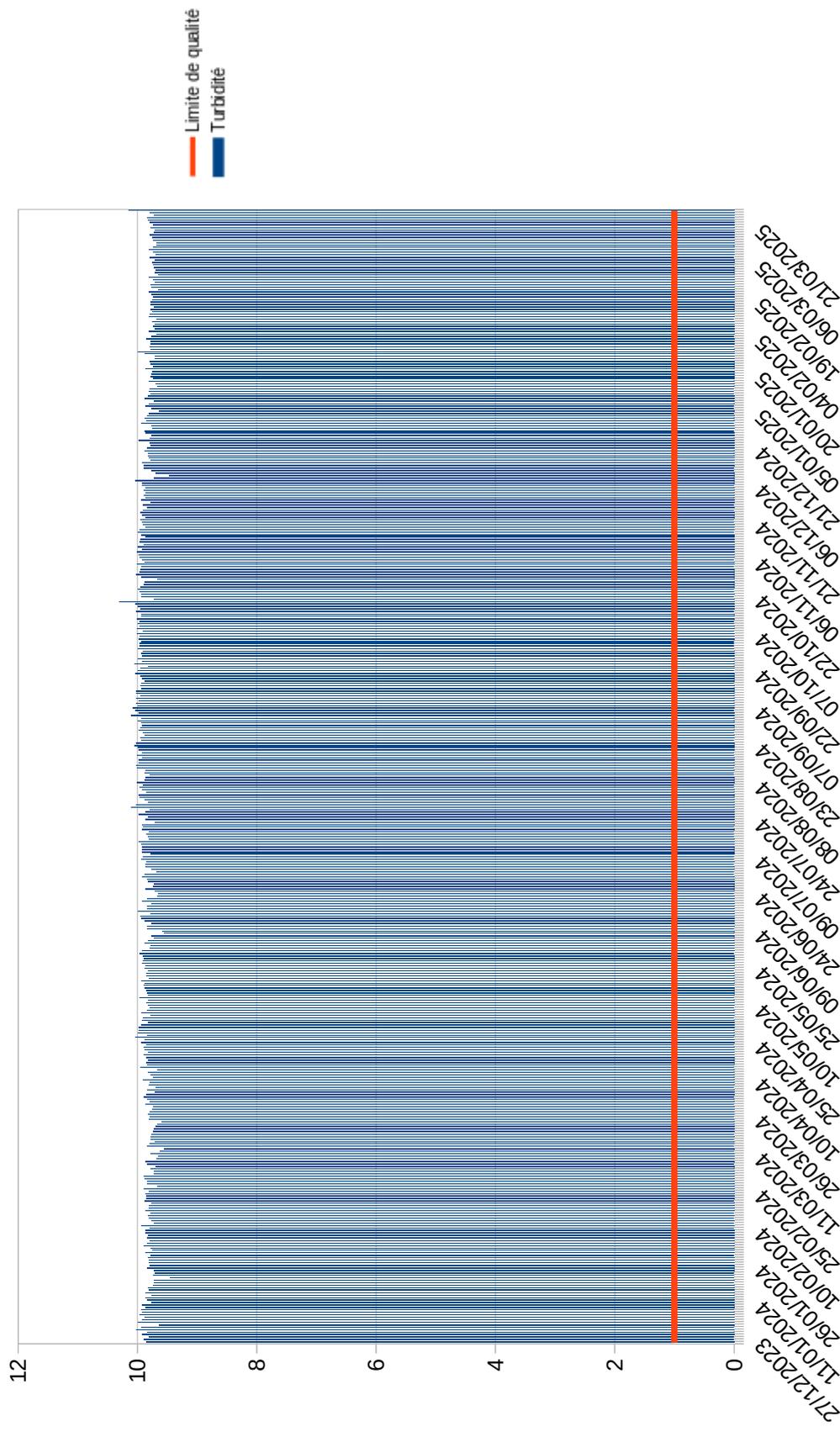


Figure 11: Turbidité au captage F1 d'Héricourt en Caux

Turbidité au Captage F2 d'Héricourt en Caux



Figure 12: Turbidité au captage F2 d'Héricourt en Caux

Sommesnil

Le captage de Sommesnil est classé sensible vis-à-vis des nitrates selon l'Agence de l'Eau Seine Normandie dans le SDAGE. L'Aire d'Alimentation de Captage de Sommesnil couvre une surface de 1 130 ha avec 894 ha de SAU. Ce sont 44 exploitants agricoles qui sont présents sur la ZPAAC de Sommesnil en 2023.

Une DUP est établie sur Sommesnil depuis le 6 décembre 2021.

Les concentrations en nitrates du captage de Sommesnil sont en augmentation depuis 20 ans, ils dépassent régulièrement le seuil d'alerte de 40 mg/L (Figure 13).

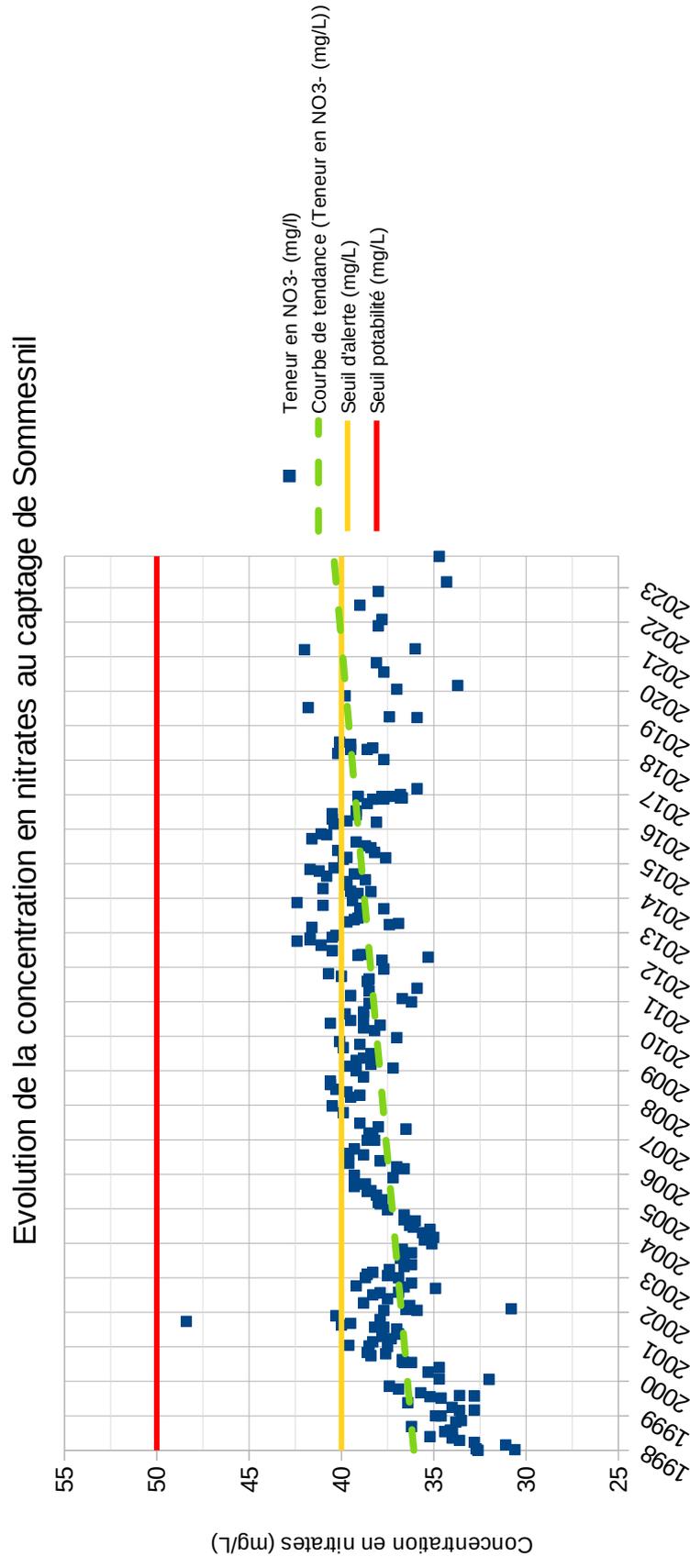
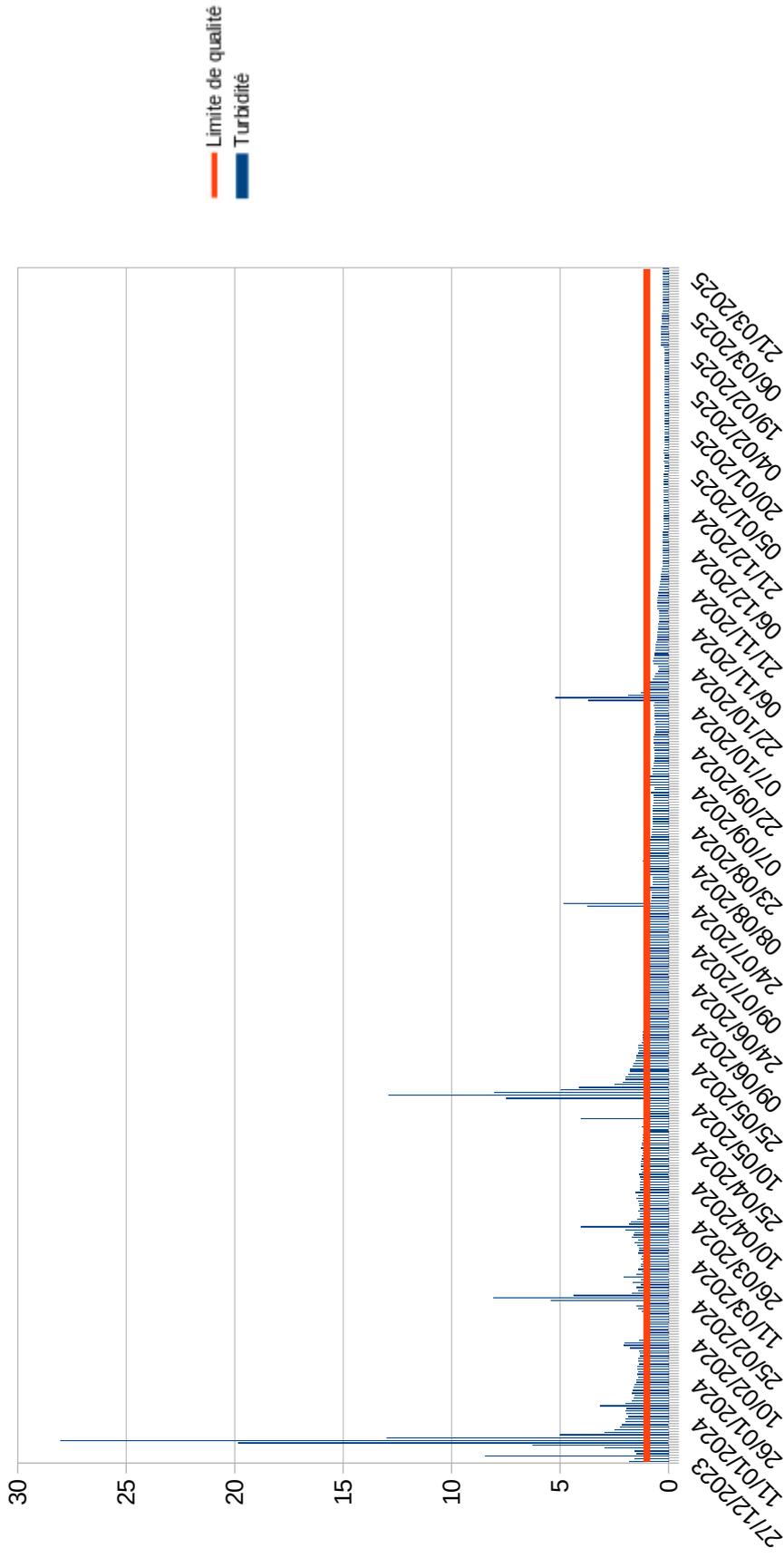


Figure 13: Evolution de la teneur en nitrates au captage de Sommesnil depuis 1998

Le forage de Sommesnil est très sensible à la turbidité, c'est pourquoi ses eaux sont traitées à l'UTEP d'Héricourt en Caux (Figure 14).

Figure 14: Suivi de la turbidité au captage de Sommesnil

Turbidité au captage de Sommesnil



On retrouve relativement peu de pesticides et en de faibles concentrations au captage de Sommesnil. Cependant ces analyses sont peu fréquentes et ne font donc pas forcément ressortir la réelle qualité d'eau (Figure 15). Aussi, le début des analyses des métabolites en 2022 explique l'augmentation de la somme des matières actives détectées.

Analyses des pesticides au captage de Sommesnil (2004-2024)

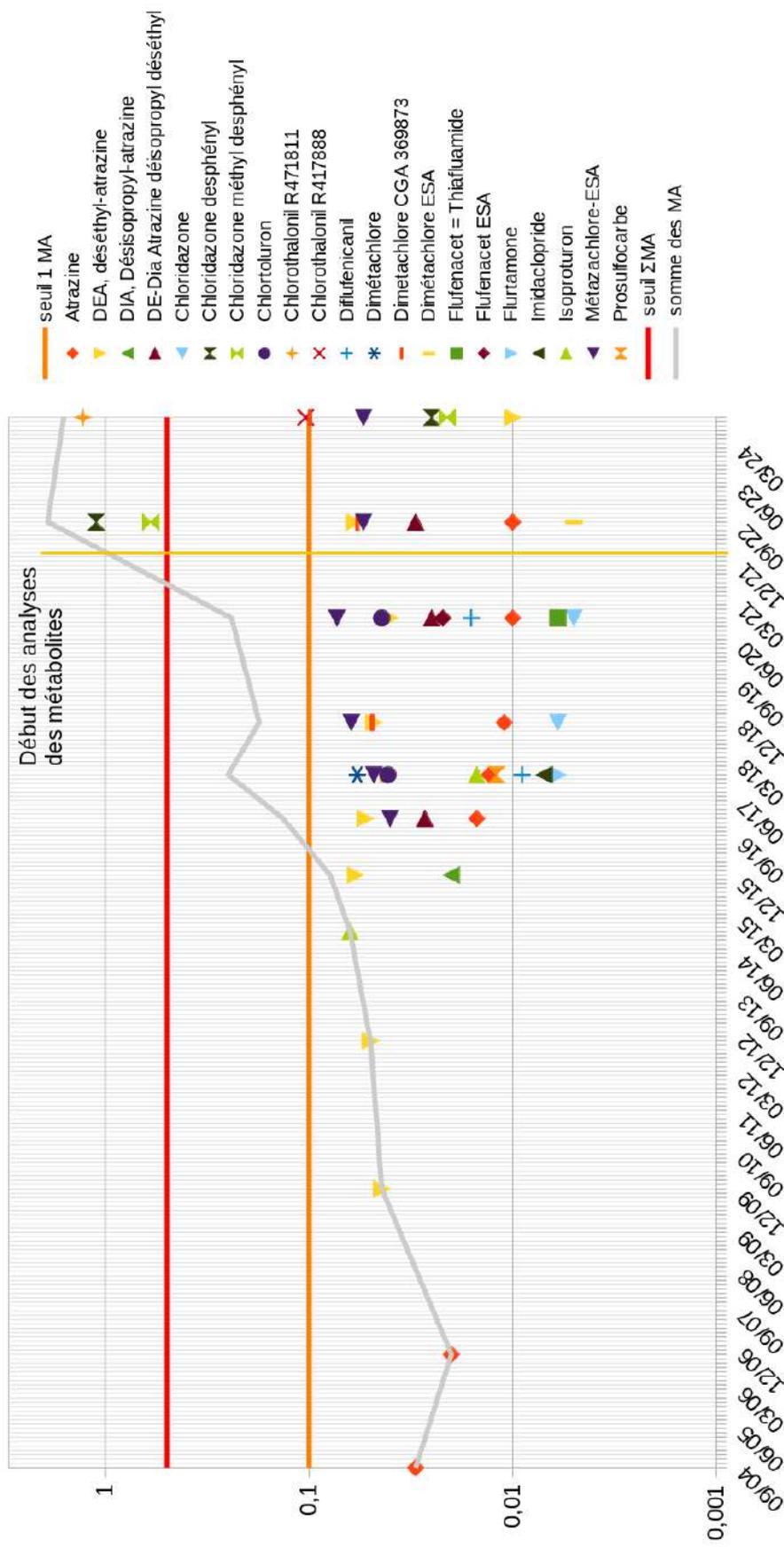


Figure 15: Analyses des produits phytosanitaires détectés entre 2004 et 2024 au captage de Sommesnil, échelle logarithmique

Blacqueville

L'Aire d'Alimentation de Captage de Blacqueville couvre une surface de 1 830 ha avec 1 393 ha de SAU. Ce sont 61 exploitants agricoles qui sont présents sur l'AAC de Blacqueville en 2023.

Une DUP est établie pour le captage de Blacqueville depuis le 13 août 2004.

Les concentrations en nitrates sont faibles au captage de Blacqueville. Cependant, ils sont en augmentation depuis les années 2000. Il ne faut pas abandonner la surveillance de ce captage (Figure 16).

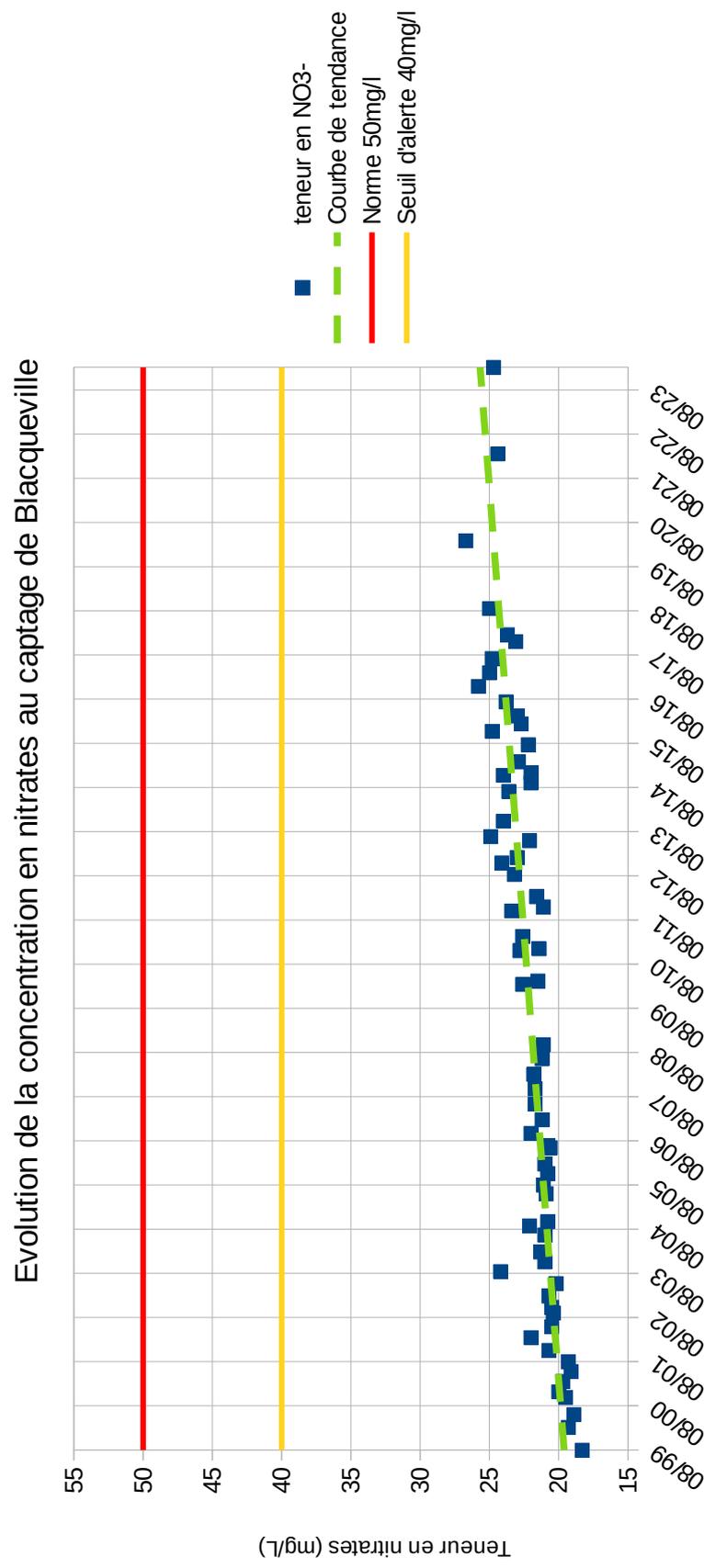


Figure 16: Evolution de la teneur en nitrates au captage de Blacqueville depuis 1999

Le captage de Blacqueville a longtemps été peu sensible à la turbidité. Cependant des dépassements de la limite de qualité de l'eau sont parfois détectés à ce captage. Le SMEACC renforce sa surveillance et la protection de ce captage par rapport à la turbidité et aux problèmes que pourraient y être liés (Figure 17).

Turbidité au captage de Blacqueville

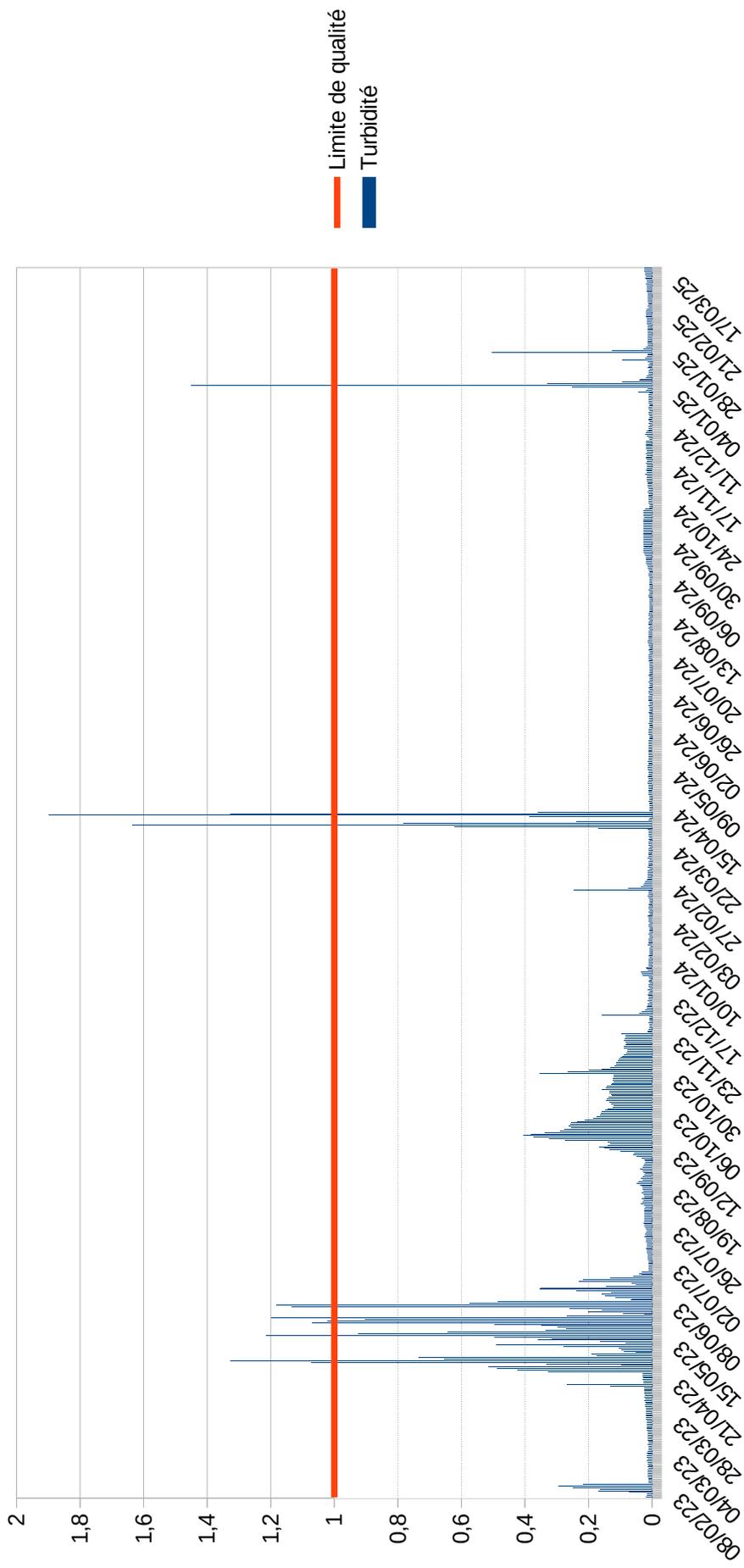


Figure 17: Turbidité au captage de Blacqueville

On retrouve peu de pesticides et en de faibles concentrations au captage de Blacqueville. Cependant ces analyses sont peu fréquentes et ne font donc pas forcément ressortir la réelle qualité d'eau (Figure 18).

Evolution de la concentration en nitrates au captage de Blacqueville

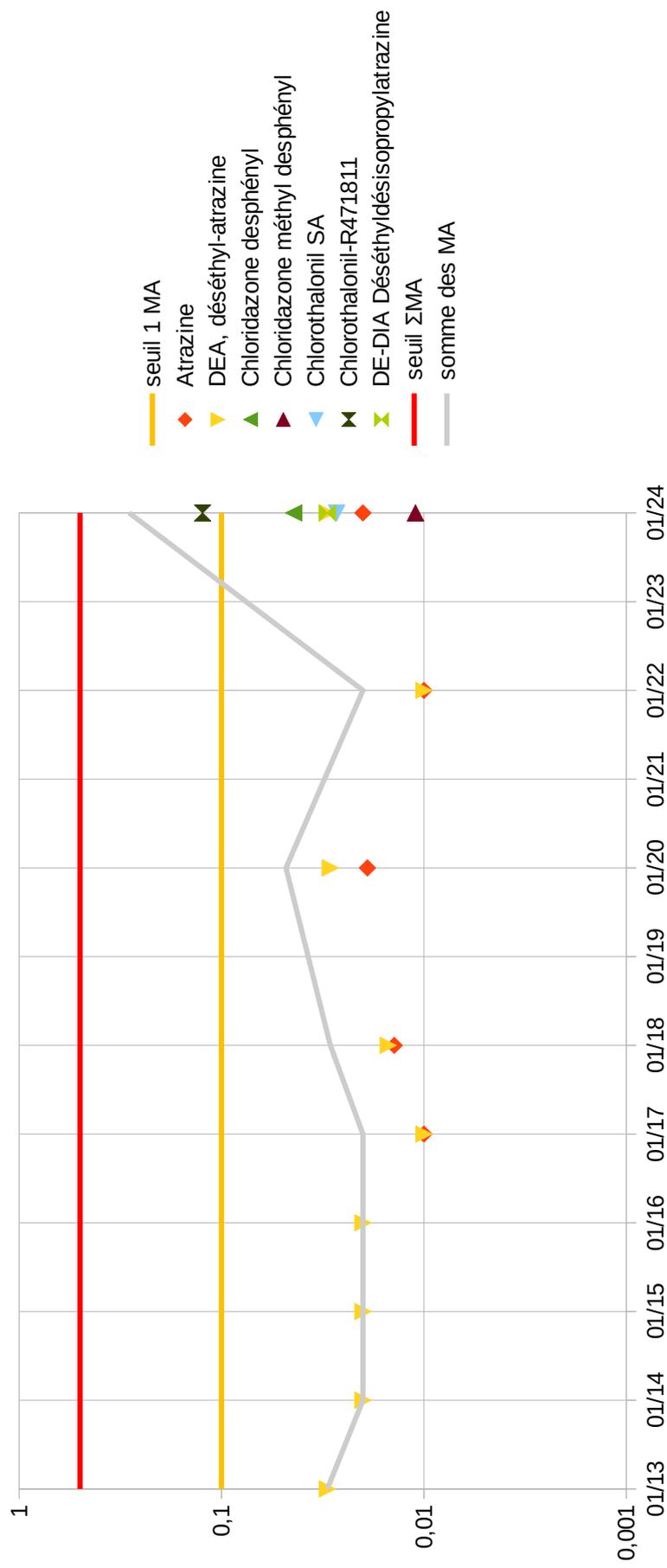


Figure 18: Analyses des produits phytosanitaires détectés entre 2013 et 2024 au captage de Blacqueville, échelle logarithmique

La Valette

Le forage de la Valette est actuellement en essai. Les analyses suivantes ne sont pas forcément significatives. Le SMEACC se laisse la possibilité de suivre ce captage de manière renforcée pour appréhender sa qualité (Figure 19 à 21).

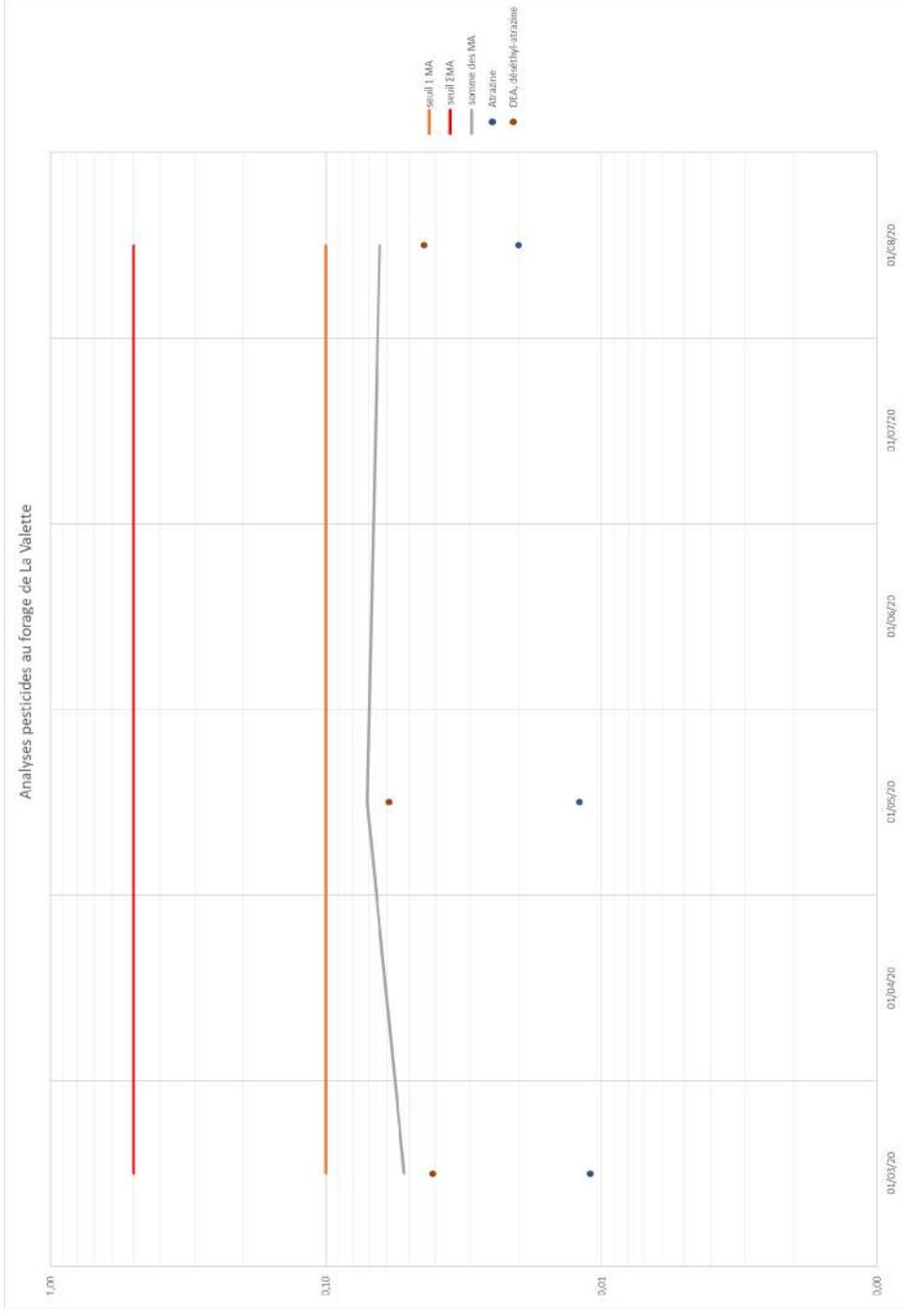


Figure 19: Analyses pesticides lors des pompages d'essais à La Valette

Nitrates relevés lors des pompages d'essai au forage de La Valette

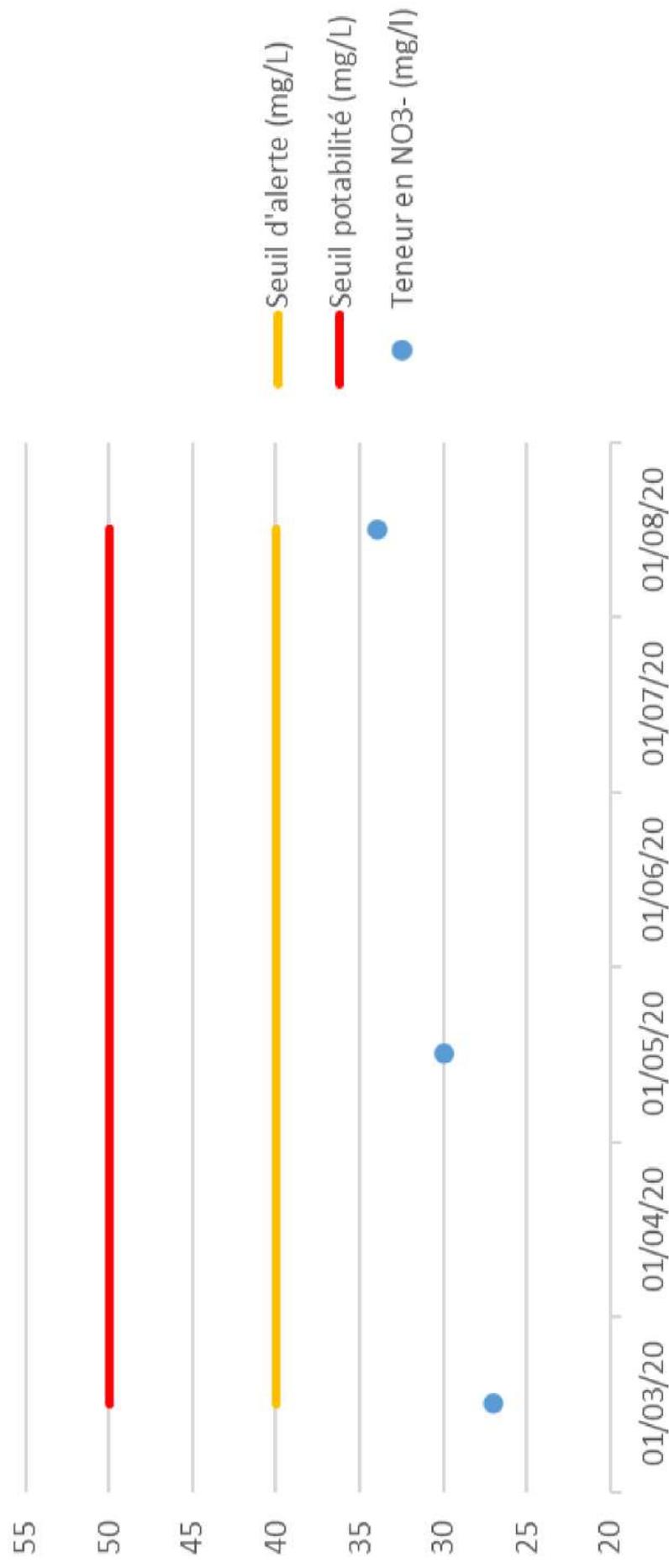


Figure 20: Turbidité au captage de La Valette entre 2018 et 2020

Turbidité au captage de La Valette depuis 2018 (essais de pompage)

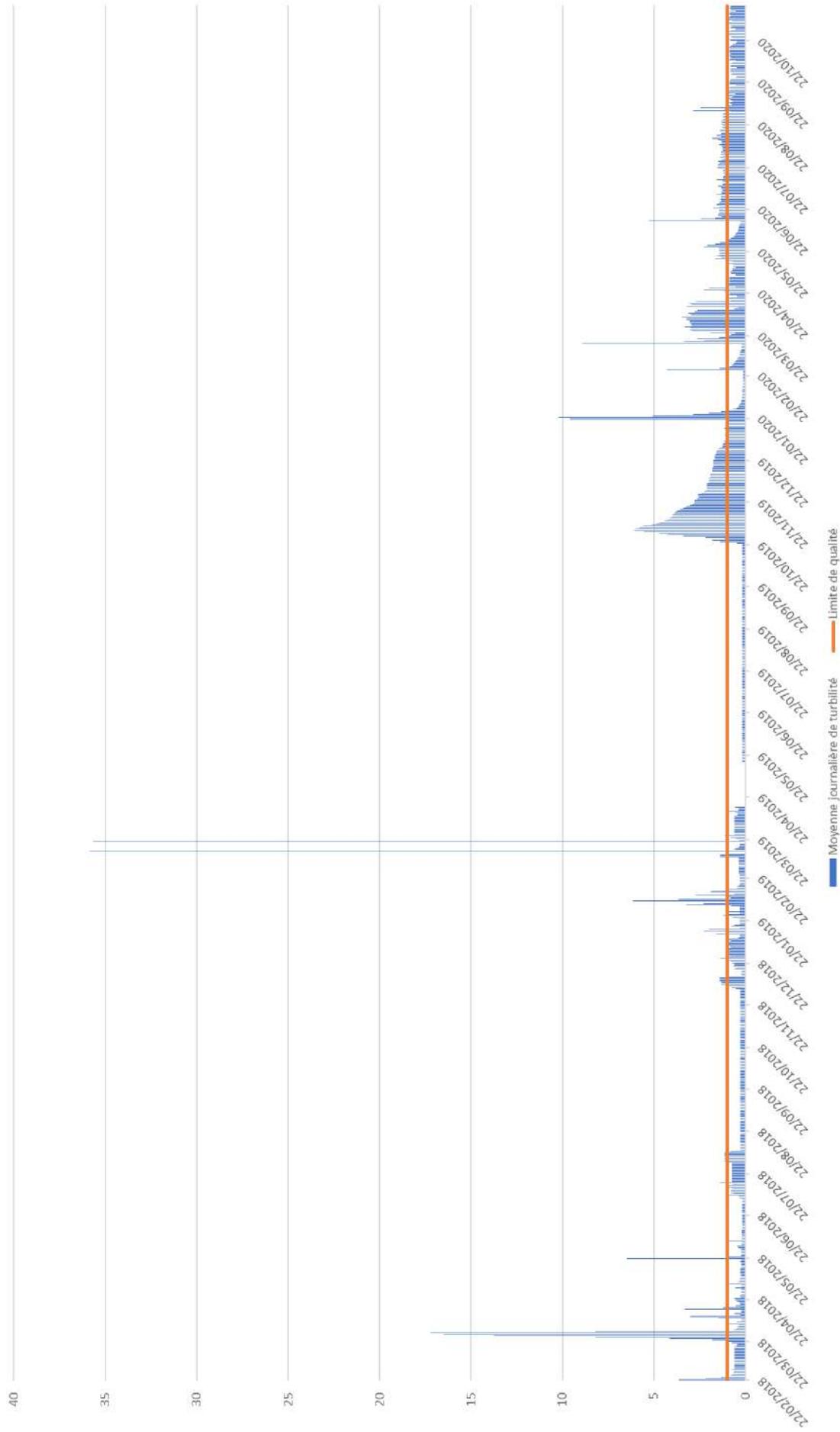


Figure 21: Turbidité au captage de La Valette entre 2018 et 2020

Politique du SMEACC en matière de préservation de la ressource

Le SMEACC a toujours eu à cœur de ne pas se concentrer uniquement sur la distribution de l'eau. Il s'est, depuis sa création, fortement impliqué à la protection de la ressource. Il a travaillé, dès 2009 sur la définition de la zone d'alimentation du captage d'Héricourt-en-Caux (BAC) ainsi que sur la définition de programmes d'actions agricoles et non agricoles en concertation avec tous les acteurs du territoire.

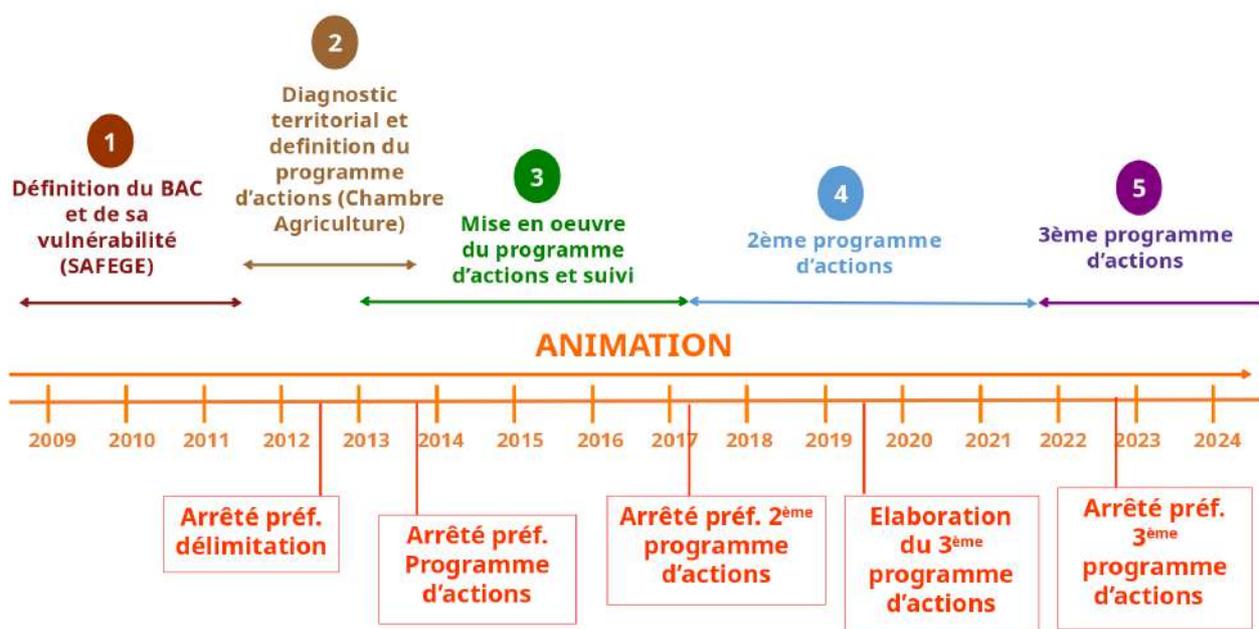


Figure 22: Historique du bassin d'alimentation de captage d'Héricourt en Caux et de ses différents programmes d'actions

En fin d'année 2013, le 1er programme d'action agricole et non agricole a été arrêté. Un deuxième programme d'actions a été élaboré fin 2016-début 2017, avec un arrêté préfectoral pris le 14 juin 2017. Enfin, un troisième programme d'action est actuellement en cours et cela depuis 2022.

Pour assurer la mise en place du BAC et le suivi du programme d'actions un animateur a été affecté à la création et l'animation du BAC d'Héricourt dès 2010. Il a été rejoint par une seconde personne fin 2015. Afin de pérenniser ces postes et l'action de protection de la ressource, les animateurs BAC sont embauchés en CDI.

Pour assurer et sécuriser la production d'eau potable le SMEACC a décidé, en 2017, de connecter le captage de Sommesnil à l'usine de potabilisation d'Héricourt. La délimitation de son Aire d'Alimentation de Captage (AAC) a révélé sa superposition pour 2/3 de sa surface à l'AAC d'Héricourt-en-Caux. Un programme d'actions et une animation ont été mis en place conjointement/en cohérence avec ceux d'Héricourt-en-Caux.

L'objectif de ces programmes d'actions et de leur déclinaison sur le territoire par des animateurs est d'instaurer une dynamique locale qui s'appuie sur les expériences innovantes des acteurs. L'animation aide également les différents acteurs du territoire à mettre en place des changements de pratiques protégeant la ressource en eau. Pour cela, des formations, des animations ou encore de nouveaux concepts comme les Paiements pour Services Environnementaux sont proposés au monde agricole et non agricole.

Objectifs de qualité d'eau envisagés par captage

Héricourt-en-Caux

Le SMEACC souhaiterait stabiliser les nitrates en dessous du seuil d'alerte de 40mg/L au captage d'Héricourt-en-Caux. Le SMEACC a également pour objectif de limiter les pics de produits phytosanitaires (PPP). Pour les PPP, présents de façon continue au captage, le SMEACC a pour ambition qu'ils restent inférieurs à la norme de potabilité par matière active (0,1 µg/L).

Sommesnil

Ce captage étant relié à l'Usine de potabilisation d'Héricourt en Caux, ses objectifs de qualité sont identiques à ceux d'Héricourt en Caux.

Le captage de Sommesnil ne dispose pas de son propre programme d'action arrêté par la préfecture, cependant les actions mises en place sur celui d'Héricourt en Caux sont suivies sur Sommesnil.

Par ailleurs, son programme d'actions agricole et non agricoles, en cours d'élaboration, est fusionné à celui d'Héricourt.

La Valette

Ce forage en cours d'études devrait entrer en fonction en 2027, il sera relié à l'usine de potabilisation d'Héricourt en Caux et permettra de diluer les eaux y arrivant, réduisant ainsi la concentration en nitrates et pesticides globale des eaux traitées dans l'UTEP. Son bassin d'alimentation de captage et le programme d'actions associés seront également fusionnés avec ceux d'Héricourt.

Blacqueville

Ce captage alimente les communes du territoire du sud-est du syndicat et n'est pas traité (hormis au chlore) ni interconnecté. Les objectifs de qualité de son eau sont donc de rester en dessous des 40 mg/L de nitrates et de ne pas avoir de pics de produits phytosanitaires ni de turbidité.

Les différents captages sont contrôlés par des analyses de l'Agence régionale de santé ainsi que par un marché d'analyses de l'eau brute mis en place.

Définition des grandes stratégies pour atteindre les objectifs de qualité d'eau

Mieux comprendre le fonctionnement du territoire pour optimiser la protection de la ressource

Analyses d'eau renforcées sur les captages sensibles

Le captage d'Héricourt-en-Caux, de Sommesnil et de Blacqueville sont suivis de façon renforcée. Une analyse complète est faite une fois par an par l'ARS. Cette analyse concerne plus de 300 paramètres dont la concentration en nitrates et produits phytosanitaires (PPP) dans les eaux brutes du captage d'Héricourt-en-Caux. 10 à 11 analyses partielles sont également effectuées par l'ARS chaque année. Elles indiquent la concentration des matières actives que l'ARS juge les plus pertinentes pour ce captage. Un suivi renforcé du captage d'Héricourt-en-Caux est effectué par l'AESN dans le cadre de la DCE. Ainsi 10 analyses complètes supplémentaires, sont réalisées chaque année. Le SMEACC met également en place un suivi sur ses captages (Héricourt en Caux, Sommesnil et Blacqueville) afin de veiller à la qualité de l'eau.

Plus de 300 paramètres sont analysés à des fréquences variables selon les points de prélèvement. La source d'Héricourt-en-Caux est suivie 3 fois par an, le forage de La Valette est suivi 4 fois par an, le champ captant d'Héricourt-en-Caux, ainsi que les forages de Blacqueville et Sommesnil sont suivis 6 fois par an.

Réaliser des traçages pour localiser les secteurs les plus sensibles du territoire

La réalisation de traçage de bétouilles aide le SMEACC à identifier le lien entre les bétouilles et les captages. Le SMEACC peut ainsi mettre en évidence les bétouilles les plus problématiques ou à risques pour la ressource en eau. A ce jour, une quarantaine de traçages ont été effectués sur le territoire du SMEACC (dont commandités par le syndicat) notamment dans le cadre de la DUP de la Valette.

D'autres encore pourraient également être réalisés dans le cadre de la DUP globale des captages de la Durdent amont afin de mettre en place, si nécessaire des périmètres de protection satellites (immédiats et rapprochés) permettant d'optimiser la protection de la ressource en eau. Les différents captages et sources localisés à Héricourt-en-Caux et Sommesnil pourraient être concernés.

Améliorer la connaissance du réseau hydrographique

Pour améliorer la connaissance du réseau hydrographique de son territoire et ainsi améliorer la protection de sa ressource le SMEACC participe au réseau PRAM (Programme Régional d'Actions en faveur des Mares de Normandie). Il permet de recenser les éléments du réseau hydrographique du territoire et de les bancariser, en précisant leur état (dégradé ou non).

Améliorer la qualité des eaux souterraines

S'assurer de la qualité des eaux distribuées grâce à l'UTEP et la pérenniser grâce au mélange de différents captages ou à des interconnexions

Le SMEACC a construit une nouvelle Usine de Traitement des Eaux Potables (UTEP) en 2018, dans le but de traiter les produits phytosanitaires en plus de la turbidité. La qualité de l'eau distribuée est ainsi garantie. Une décarbonatation de l'eau est également effectuée pour le confort des usagers.

En complément de cette action, le SMEACC mélange les eaux de différents captages, situés sur plusieurs bassins versants hydrologiques et hydrogéologiques, plus ou moins chargées en nitrates et en turbidité pour pérenniser la distribution d'eau potable et gérer les hypothétiques pollutions ponctuelles. Des interconnexions sont également développées dans le même but.

Finaliser la remise aux normes des STEP afin d'être conformes à la DERU (directive sur les eaux résiduaires urbaines) et exemplaires vis-à-vis des autres acteurs du territoire

Lors de sa création le SMEACC a été confronté à des problèmes liés à la mise aux normes des Stations d'Épuration des eaux usées (STEP). De nombreuses STEP n'étaient pas aux normes. Depuis 2013, le SMEACC a remis la majorité d'entre elles aux normes. Il reste cependant une remise aux normes à finaliser à Doudeville où un problème d'eau pluviale perturbe le traitement des eaux de la STEP, des travaux commenceront en 2025.

Continuer le contrôle et l'accompagnement pour la réhabilitation des installations d'Assainissement Non Collectif du territoire

Les contrôles des installations d'assainissement Non Collectif sont effectués tous les 8 ans sur le territoire du syndicat. Cependant, une délibération a été prise par le SMEACC afin que ces contrôles soient effectués tous les 4 ans dans les secteurs sensibles et le BAC et que les mises aux normes soient rendues obligatoires près des bêttoires ou des rivières s'il y a un risque sanitaire pour l'environnement ou les personnes.

De plus, le SMEACC accompagne les privés cherchant à réhabiliter leurs installations d'assainissement en recherchant des financements pour les aider.

Finaliser la DUP globale des captages de la Durdent Amont

A l'heure actuelle, les captages d'Héricourt-en-Caux et de Sommesnil ont chacun leur propre DUP alors que leurs eaux brutes sont toutes les deux traitées à l'UTEP d'Héricourt. Dans un souci de cohérence le SMEACC travaille sur l'harmonisation de ces DUP. L'objectif est de globaliser la protection de la ressource, en ayant les mêmes actions (DUP globale programme d'actions BAC) sur l'ensemble des captages reliés à l'UTEP (Héricourt, Sommesnil et La Valette).

Veiller au respect des règlements et réaliser les travaux prescrits dans les DUP en vigueur

Le SMEACC veille à ce que l'ensemble des actions ou travaux inscrits dans les DUP des captages soient respectés, notamment les travaux à réaliser dans les Périmètres de Protections Rapprochés (PPR) des captages.

Mener des actions en faveur des zones humides à proximité des points de prélèvement

La plupart des parcelles situées à proximité des points de prélèvements du SMEACC sont des zones humides. Actuellement, ces parcelles ne sont pas gérées ou ne présentent pas d'aménagement favorable à l'expression des fonctionnalités et services écosystémiques des zones. Renaturer ces parcelles permettrait peut-être d'éliminer les nitrates et les produits phytosanitaires dans l'eau et ainsi d'améliorer la qualité de l'eau distribuée aux abonnés.

Trouver de nouvelles façons d'améliorer les pratiques agricoles vis-à-vis de la ressource en eau

A l'heure actuelle, seul le BAC d'Héricourt dispose d'un Programme d'Actions (PA) validé par la préfecture. Au vu de la superposition des différentes AAC du SMEACC, des démarches pourraient être déployées pour harmoniser et étendre ce PA au BAC de Sommesnil et au futur BAC de La Valette, tout en respectant les vulnérabilités propres des différents territoires. Le SMEACC se laisse également la possibilité, s'il le juge nécessaire, de mettre en place un PA sur le BAC d'un autre captage dont la qualité de l'eau est mise en danger.

Poursuivre l'animation sur le BAC

Afin de renforcer l'intégration dans le territoire et la sensibilisation sur la ressource en eau, 2 chargés de mission protection de la ressource assurent le lien entre le SMEACC et les exploitants agricoles. Pour cela, les agriculteurs sont rencontrés et sensibilisés sur l'impact que peuvent avoir leurs pratiques sur la qualité de l'eau. Aussi, des bulletins d'informations sont transmis afin d'informer les agriculteurs.

Poursuivre les actions nitrates

Les analyses de reliquats azotés continueront d'être effectuées afin de poursuivre la stratégie « azote » du SMEACC. Pour cela, le travail avec le groupe observatoire 76 va continuer, et des actions individuelles pourront être mises en place avec les agriculteurs pour ajuster la fertilisation sur les parcelles. L'objectif du SMEACC est d'atteindre un REH moyen de 45 unités d'azote par hectare sur le BAC. Aussi, travailler avec les exploitants sur l'introduction de cultures à bas niveau d'intrants peut permettre d'atteindre cet objectif.

Agir sur les produits phytosanitaires

Des molécules de produits phytosanitaires ont été classées prioritaires : la Bentazone, le Chlortoluron, le Diméthachlore, le Glyphosate/AMPA, le Métazachlore, le Métobromuron, la Napropamide, le Prosofocarbe, la Sulcotrione.

Pour agir sur ces 9 molécules, l'animation BAC propose des accompagnements ainsi que la mise en place de leviers agronomiques pour limiter le recours aux produits phytosanitaires. Pour cela, des acteurs tels que le CIVAM d'Allouville interviennent pour accompagner les exploitants agricoles dans leurs démarches.

En parallèle de ces actions, le BAC maintient la sensibilisation du territoire sur les problématiques produits phytosanitaires (mail, bulletin d'informations, etc.). Un projet de création d'un groupe d'exploitants afin de suivre les quantités de matières actives est également en réflexion.

Continuer d'agir sur les autres enjeux agricoles

Le SMEACC s'investit dans de nombreux autres enjeux en lien avec le monde agricole. Parmi eux, l'enjeu des bétouilles. L'animation BAC travaille sur une surveillance et une protection de l'ensemble des bétouilles présentes sur le BAC. Les bétouilles définies comme prioritaires sont protégées au nombre de 4 par an avec des aménagements d'hydraulique douce tel que des bandes enherbées ou des haies. Les autres bétouilles sont suivies et surveillées.

Le SMEACC accompagne également les exploitants agricoles dans la mise en place d'actions favorisant l'élevage. C'est ainsi que des PSE et des MAEC sont mis en place sur le territoire du BAC notamment pour agir sur la conservation des prairies.

Un travail avec le Syndicat mixte des bassins versants de la Durdent est aussi réalisé concernant les demandes de retournements d'herbages, des préconisations sont faites aux exploitants agricoles afin de

préservé la ressource en eau. Pour cela des haies peuvent être plantées, des bandes enherbées peuvent être conservées et d'autres aménagements d'hydraulique douce peuvent être mis en place sur la parcelle.

Poursuivre et faire évoluer les paiements pour services environnementaux et/ou d'autres dispositifs techniques ou financiers pour accompagner les changements de pratiques

En 2018, le SMEACC a lancé différentes études au sujet des Paiements pour Services Environnementaux. La première étude a consisté à réaliser une analyse coût-bénéfices associée à des modélisations techniques prenant en compte la corrélation entre le ruissellement, les matières en suspensions et le transfert rapide de produits phytosanitaires vers la nappe. Celle-ci a permis de déterminer que le maintien et le ré-enherbement des axes de ruissellement permettrait de limiter les frais de fonctionnement (sur le traitement de la turbidité et les produits phytosanitaires) de l'usine de potabilisation d'Héricourt.

Par la suite, une étude socio-économique a analysé le consentement à payer des abonnés et le consentement à recevoir des agriculteurs afin de savoir si le projet de PSE envisagé par le SMEACC semblait viable.

Suite aux résultats de cette étude qui ont permis de trouver un équilibre entre la rémunération du service fourni par la présence d'herbe dans les axes de ruissellement et les économies réalisées à l'UTEP, des Paiements pour Services Environnementaux ont été mis en place sur les AAC d'Héricourt-en-Caux et de Sommesnil depuis 2020.

Aussi, le SMEACC a développé le PSE prairie en 2021 sur les AAC d'Héricourt, de Sommesnil et de Blacqueville. Ce PSE permet d'agir sur les enjeux nitrates, turbidité et produits phytosanitaires.

Le SMEACC souhaite continuer à proposer cette mesure innovante aux agriculteurs du territoire mais aussi la faire évoluer ou en rechercher d'autres afin de mieux accompagner agriculteurs qui s'engagent pour préserver la ressource en eau.

Mettre en place la stratégie foncière (Baux Environnementaux, ORE, acquisitions ciblées éventuellement via le droit de préemption)

Le SMEACC dispose d'un foncier important dans sa partie ouest grâce aux différents remembrements ayant eu lieu sur son territoire et aux opportunités saisies par les anciens syndicats d'eau dans les années 2000.

Des baux ruraux Environnementaux vont être mis en place prochainement sur toutes ces parcelles afin d'assurer la protection de la ressource en eau.

Par ailleurs, le syndicat d'eau souhaite équilibrer son patrimoine foncier en se laissant la possibilité d'acquérir des parcelles à enjeux forts pour la ressource en eau, et plus particulièrement dans sa partie est. C'est pourquoi, le SMEACC envisage de demander un droit de préemption pour raison de protection de la ressource en eau.

Le SMEACC va retravailler sur sa stratégie foncière dans l'objectif de pouvoir mettre en place certains outils tel que le droit de préemption, les baux ruraux ou encore les Obligations Réelles Environnementales (ORE). Une étude est prévue d'être lancée en 2025.

Les acquisitions qui pourront se faire par ce biais concerneront les secteurs prioritaires déterminés par le comité syndical en juin 2019 :

- Parcelle possédant une bétouille ou située à moins de 500 m d'une bétouille sur un BAC
- Parcelle avec de fortes pentes (dénivelé moyen supérieur à 10 %)
- Parcelle traversée par un axe de ruissellement primaire ou secondaire des bassins d'alimentation de captage
- Parcelle située à moins de 5 km d'un captage ou dans le périmètre rapproché ou éloigné de la DUP d'un captage
- Parcelle située à moins de 5 km de parcelles définies à enjeux, ce qui permet de créer une réserve foncière en vue d'échanges fonciers.
- Parcelles en zone humide

Si l'opportunité se présente, le SMEACC envisage également de mettre en place des ORE avec certains propriétaires du territoire.

L'ancienne carte (Figure 23) va être remise à jour dans le cadre de la révision de la stratégie foncière.

Priorisation de l'acquisition foncière pour la protection de la ressource en eau

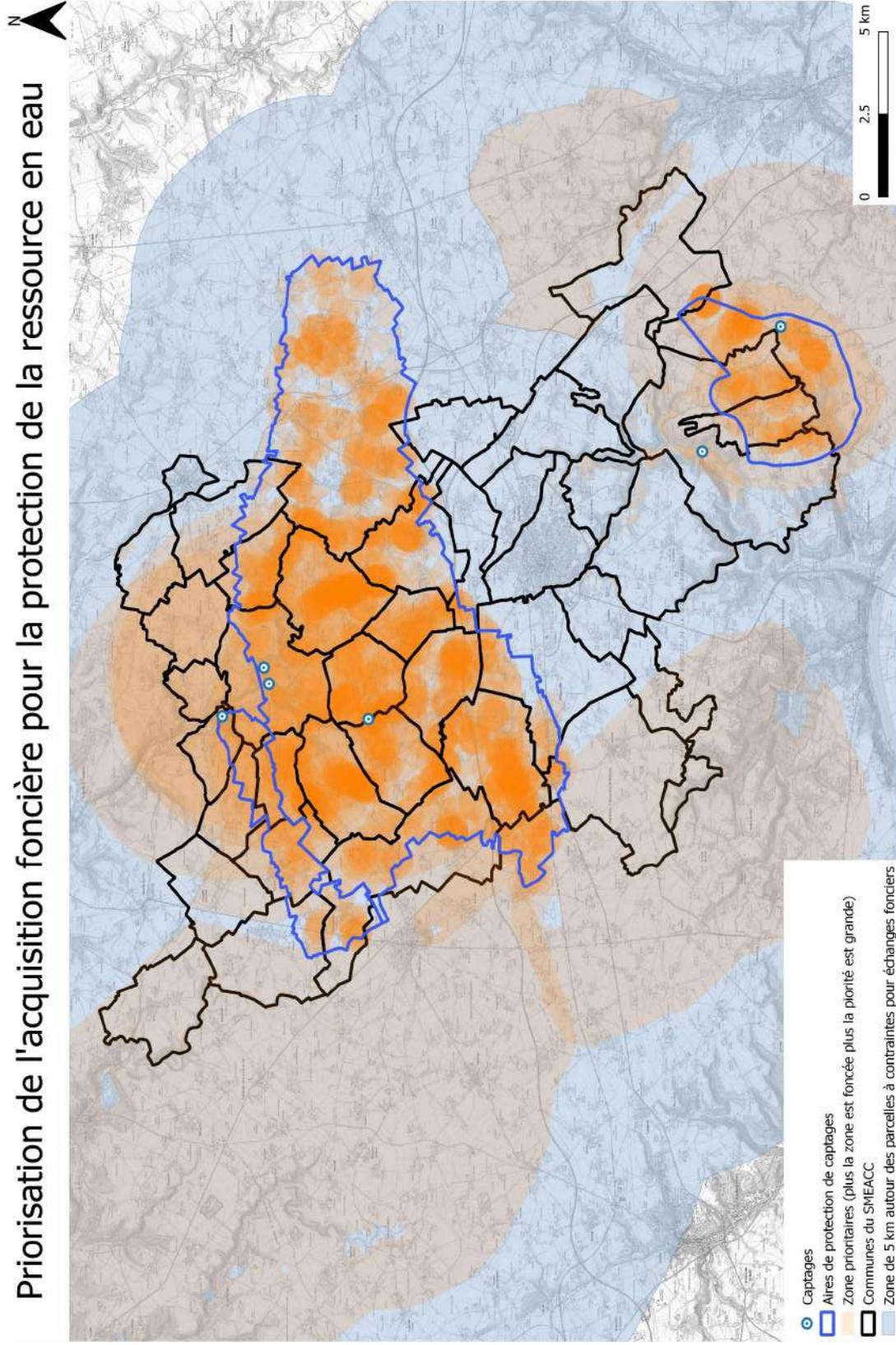


Figure 23: Carte de la priorisation de l'acquisition foncière pour la protection de la ressource en eau

Échanger avec les différents acteurs du territoire pour protéger la ressource

Sensibiliser tous les acteurs locaux à la protection de la ressource en eau (élus, scolaires, artisans, collectivités, SNCF, SAPN, grand public...)

Le SMEACC met une attention particulière à la sensibilisation de tous les acteurs locaux à la protection de la ressource en eau.

- Il participe aux évènements locaux (foire aux arbres, journées d'automne, fête du clos mesure, fête de la nature...) pour sensibiliser le grand public à la protection de la ressource en eau.
- Il intervient également auprès des scolaires lors de classes d'eau ou de journées sur le thème de l'environnement. Des visites de station d'épuration sont ainsi régulièrement réalisées pour des classes de tout niveaux. Aussi le SMEACC propose un spectacle pour sensibiliser les élèves de primaire à la protection de l'eau.
- Enfin, il participe à des réunions d'échanges avec les autres acteurs locaux (Direction de routes, SNCF, sociétés d'autoroute) au sujet de leurs pratiques en matière d'entretien des espaces verts et leurs engagements pour la protection de la ressource en eau.

Participer aux échanges avec les différentes instances nationales et régionales sur la protection de la ressource en eau (FNCCR, AESN, Anim' l'Eau 76, ...)

Le SMEACC a, depuis sa création, à cœur de partager son expérience avec les autres acteurs de la protection de la ressource en eau. Ces échanges avec les réseaux professionnels sont souvent très riches et permettent une évolution et une amélioration des actions menées par le syndicat.

Le partage d'expérience, notamment sur le PSE permet également au SMEACC d'assurer sa mission de service public, notamment au sujet de la protection de la ressource en eau au-delà de ses frontières administratives.

Par exemple, en 2020, le SMEACC a répondu favorablement aux différentes sollicitations d'autres collectivités et de la presse pour expliquer sa démarche innovante de PSE (AESN, FNCCR, Agence de l'Eau Loire Bretagne, autres BAC (de Normandie ou des Hauts de France), etc.).

Enfin, il participe activement aux actions menées par Anim' l'Eau 76 afin de développer des actions à plus grande échelles qui touchent et attirent un plus grand nombre d'agriculteurs.

Renforcer ou mettre en place des partenariats avec les acteurs du territoire

Le SMEACC est présent auprès des différentes collectivités locales en lien avec l'environnement : il fait partie du SAGE des 6 vallées, est adhérent à l'AREAS et accompagne les communes et EPCI locales dans leur prise en compte de la protection de la ressource en eau dans leurs démarches locales.

De plus, le syndicat souhaite aider le développement de filières locales en lien avec la protection de la ressource en eau :

- Il accompagne également dans ses démarches un agriculteur qui cherche un débouché à la production d'herbe autre que l'élevage (biomatériaux, bioplastiques etc.)
- Il suit les actions concernant l'eau du PAT de la Communauté de Communes Yvetot Normandie et travaille avec elle sur les différentes missions touchant à l'enjeu eau.
- S'il en a l'opportunité, le syndicat pourra participer au développement ou à la mise en place de nouveaux projets de filières liées à la protection de la ressource en eau.

Définition des grandes stratégies pour atteindre les objectifs de quantité d'eau

Les objectifs stratégiques de protection de la ressource : volet quantitatif

Objectif global de baisse pour 2030 de 14 %: stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin révisé en octobre 2023. Le SMEACC est principalement concerné par des volumes consommés domestiques et pour 3 % de volumes agricoles.

Le SMEACC présente un rendement de 84 % sur le secteur alimenté par les sources de la Durdent pour un indice de perte de 1,20 m³/j/km.

Le SMEACC présente un rendement de 78 % sur le secteur alimenté par le forage de Blacqueville pour un indice de perte de 1,89 m³/j/km.

Les captages se situent en Zone de Répartition des Eaux. Il n'existe pas de SAGE concernant les forages situés sur la Durdent. Le SAGE des 6 vallées a été validé en date du 07/03/2022 concernant le forage de Blacqueville.

Le schéma d'eau potable a été validé en 2024 sur l'ensemble du territoire.

Pour atteindre l'objectif de réduction de 14 % des prélèvements de nature domestique, le SMEACC a prévu de mettre en place :

- la télérelève des compteurs d'eau potable des abonnés. Les nouveaux compteurs - posés depuis 2023 - permettent la remontée des informations suivantes : Température, les fuites, les retours d'eau, sur débits, compteur bloqué
- mise en place systématique de compteurs individuels dans les habitats collectifs dans le cadre du renouvellement du parc de compteur prévus en 2025/2026/2027
- la corrélation des consommations abonnés par secteur (compteur de sectorisation)
- le SMEACC renouvelle depuis sa création les canalisations les plus fuyardes ainsi que les canalisations en fonte grise cassante se situant sous des projets d'aménagement de voirie (risque de casse lors des travaux de réfection de voirie)
- un projet de REUT à partir de la station d'épuration de Allouville pour une entreprise horticole -dossier déposé été 2025
- suite à la mise en place de télérelève, système d'alarme géré par le SMEACC pour les abonnés en cas de surconsommation. A terme accès pour les gros consommateurs à leur consommation .
- action de communication auprès de différents publics sur les économies d'eau (action concertée avec le CCAS d'Yvetot en septembre 2025)
- l'arrosage des espaces verts communaux majoritairement réalisé par de la récupération d'eau de pluie

Concernant l'incitation à la récupération d'eau de pluie cela nécessite une réflexion sur la part assainissement. Ce point n'a pas encore été étudié : il sera présenté lors d'une mise à jour de la stratégie de la protection de la ressource